

DÉPARTEMENT : HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT

Toulouse

Effectif légal de l'EPCI
ou du Syndicat Mixte 47

Nombre de membres
en exercice 47

Nombre de membres
Présent 44

Date de convocation 15/07/2020

DESIGNATION DE L'EPCI OU DU SYNDICAT MIXTE :

PETR PAYS TOLOSAN

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'EPCI OU DU SYNDICAT MIXTE

Élection
des
membres
du
Bureau
de l'EPCI
ou du
Syndicat
Mixte

L'an deux mille vingt, le 23 du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil syndical du PETR PAYS TOLOSAN.

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les noms, prénoms des membres présents ainsi que l'indication de la collectivité qu'il représente ¹ :

<i>Communauté de communes des Coteaux du Girou :</i>	<i>Communauté de communes des Coteaux Bellevue :</i>	<i>Communauté de communes du Frontonnais</i>	<i>Communauté de communes des Hauts Tolosans</i>	<i>Communauté de Communes de Val'Aigo</i>
Maryse AUGER	Joël CAMART	Michèle BEGUE	Nicolas ALARCON	Thierry ASTRUC
Eliséo BONNETON	Catherine CLAEYS	Denis PARISE - suppléant de Philippe CAUVIN	Chantal AYGAT	Jean-Marc DUMOULIN
Patricia CADOZ	Diane ESQUERRE	Hugo CAVAGNAC	François CODINE	Sonia BLANCHARD ESSNER
Stéphanie CALAS	Sabine GEIL GOMEZ	Daniel DUPUY	Françoise MOREL CAYE – suppléante de Jean-Paul DELMAS	Isabelle GAYRAUD
Didier CUJIVES	Gérard GUERCI	Vincent DUSSART	Yvan GONZALEZ – suppléant de Denis DULONG	Jean-Michel JILIBERT
Véronique MILLET	Claude MARIN	Philippe PETIT	Jean-Claude ESPIE	Gilles JOVIADO
Caroline SALESSES	Jean-Claude BONNAND – suppléant de Anne Marie PILON	Bouchra ROUYER – suppléante de Colette SOLOMIAC	Marie-Luce FOURCADE	Cédric MAUREL
Philippe SEILLES	Marie NOVAU – suppléante de Thierry SAVIGNY	Serge TERRANCLE	Céline FRAYARD	Robert SABATIER
	Patrice SEMPERBONI		Patrice LAGORCE	
			Sébastien NOËL	
			Serge BAGUR – suppléant de Laurent ZANETTI	

Absents ² : /

Procuration: s³

Patrick PLICQUE à Joël CAMART

Corinne GERMANO à Michèle
BEGUE

Alain HINAUX à Hugo
CAVAGNAC

Présents suppléants sans droit de vote :

Julie LAURENS DUDEK

Pierre ARTIGUE

Patrick IGON

Ludovic DARENGOSSE

Hervé SAINGIER

Dominique CAILLAUD

Pierre JEANJEAN

Jean-Michel MICHELOT

Guillaume DE ALMEIDA CHAVES

Jean-Pierre ROUANET

Charles DE LASSUS SAINT
GENIES

Sandrine PENAVALAIRE

¹ : En deçà de soixante-dix présents, il convient d'annexer une liste de présence au procès-verbal avec l'indication, pour chaque élu, de la commune ou du groupement qu'ils représentent.
² Ne devront figurer dans la liste des absents que les conseillers communautaires (les suppléants ne doivent pas être mentionnés)
³ Indiquer les noms et prénoms des élus concernés

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante⁴

La séance a été ouverte sous la présidence Didier Cujives, qui a déclaré les membres du Conseil Syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Aygal Chantal a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le Conseil (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré les membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie⁵.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs (au moins) :

Celine Fayard
gerard quercy

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre conseil syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI ou Syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 45
- f. Majorité absolue 24,

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier Cujives	quarante cinq.	45.

⁴ Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection des membres du bureau a lieu en cours de mandature.

⁵ Majorité des membres en exercice.

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

D) Proclamation de l'élection du Président

Didier Coyves

a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Didier Cujives, élu(e) Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le comité (ou conseil) syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (ou du syndicat mixte) est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le conseil syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil syndical, soit 10 Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le conseil syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15 (ou de 20, s'il s'agit d'une métropole).

Au vu de ces éléments, le conseil a fixé à 10 le nombre des Vice-présidents. ⁸

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à 0

Élection du premier Vice-Présidents

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3.2
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 42
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Patrice Lagorce</u>	<u>42</u>	<u>quarante deux</u>

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 42
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Patrice Lagorce</u>		

Patrice Lagorce a été proclamé premier vice président et immédiatement installé

⁸ Une délibération ouvrant les postes de Vice-présidents et les postes des « autres membres » du Bureau doit également être prise par le conseil ou comité et transmise au contrôle de légalité.

⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

Patrice Lagorce

a été proclamé(e) premier Vice-Président et immédiatement installé(e).

Élection du second Vice-Présidents¹

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **47**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) **1**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **46**
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>Colette Solomia</i>	<i>46.</i>	<i>quarante six</i>

Résultats du deuxième tour de scrutin²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin³

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du second Vice-Président

Colette Solomia a été proclamé(e) second Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du troisième Vice-Présidents⁴

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **47**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] **45**
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Joël Camart	45	quarante cinq.

Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Joël Camart a été proclamé(e) troisième Vice-Président et immédiatement installé(e).

⁴ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

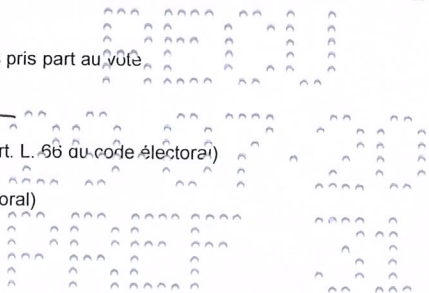
⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du quatrième Vice-Présidents⁷

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **47**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue **47**



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Isabelle Gayraud.	47	quarante sept.

Résultats du deuxième tour de scrutin⁸

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin⁹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

Isabelle Gayraud a été proclamé(e) quatrième Vice-Président et immédiatement installé(e).

⁷ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

⁸ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du cinquième Vice-Présidents¹⁰

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **47**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) **5**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick Plicque	42	quarante deux

Résultats du deuxième tour de scrutin¹¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Patrick Plicque a été proclamé(e) cinquième Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹⁰ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

¹¹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du sixième Vice-Présidents¹³

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **42**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **45**
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Veronique rillet	45	quarante cinq.

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁴

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

Veronique rillet a été proclamé(e) sixième Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹³ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

¹⁴ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du septième Vice-Présidents¹⁶

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **47**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) **3**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **44**
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cedric Ramel	44	quarante quatre

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁸

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

Cedric Ramel a été proclamé(e) septième Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹⁶ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

¹⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁸ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du huitième Vice-Présidents¹⁹

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **47**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Anne Sophie Pilon.	45	quarante cinq.

Résultats du deuxième tour de scrutin²⁰

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin²¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président

Anne Sophie Pilon. a été proclamé(e) huitième Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹⁹ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur
²⁰ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.
²¹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du neuvième Vice-Présidents²²

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **47**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel Dupuy.	45	quarante cinq

Résultats du deuxième tour de scrutin²³

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin²⁴

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président

Daniel Dupuy.

a été proclamé(e) neuvième Vice-Président et immédiatement installé(e).

²² Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

²³ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁴ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du dixième Vice-Présidents²⁵

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **42**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) **3**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue **44**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie Luce Fourcade,	44	quarante quatre

Résultats du deuxième tour de scrutin²⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin²⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du dixième Vice-Président

Marie Luce Fourcade a été proclamé(e) dixième Vice-Président et immédiatement installé(e).

²⁵ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

²⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT , DES VICE PRÉSIDENTS
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

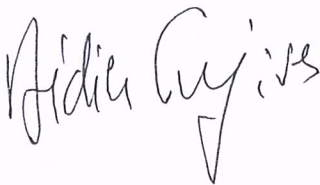
FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS
(dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M.	CUJIVES Didier	28/10/1959	Président	45
M.	LAGORCE Patrice	13/02/1956	1er Vice Président	42
Mme	SOLOMIAC Colette	10/03/1954	2eme Vice Présidente	46
M.	CARART Joël	10/08/1951	3eme Vice Président	45
Mme	GAYRAUD Isabelle	08/01/1969	4eme Vice Présidente	47
M.	PLICQUE Patrick	31/07/1956	5eme Vice Président	42
Mme	MILLET Véronique	26/10/1966	6eme Vice Présidente	45
M.	MAUREL Cédric	08/07/1977	7eme Vice Président	44
Mme	PILON Anne Sophie	06/07/1973	8eme Vice Présidente	45
M.	DUPUY Daniel	01/06/1947	9eme Vice Président	45
Mme	FOURCADE Marie Luce	12/11/1962	10eme Vice Présidente	44

Fait à Rouffiac Tolosan , le 23 juillet 2020

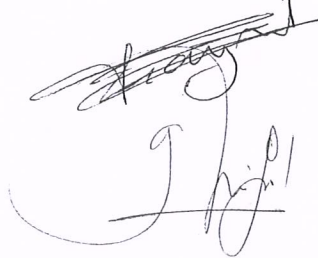
Le Président
(ou son remplaçant),



Le conseiller (ou délégué)
le plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,

